

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 02/2024 :

Demande d'un crédit complémentaire au préavis 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 12 mars 2024 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Nicolas Ray, Municipal, qui a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

Commentaires généraux

Suite aux divers facteurs exposés dans le préavis 02/2024 et une première estimation approximative des travaux par le bureau d'ingénieurs lors de la soumission du devis initial (préavis 14/2023), une augmentation des coûts de CHF 144'000 TTC nous est soumise par la Municipalité (à notre grand regret).

Monsieur Ray nous a informé que la Commune prévoit de souscrire un contrat de maintenance annuel (pièces et main-d'oeuvre) par un prestataire externe pour la durée de vie de l'installation (qui reste à préciser). Plus aucun employé communal ne sera sollicité en cas de panne ou de maintenance comme c'était le cas auparavant. Monsieur Ray nous précisera de la durée de garantie contractuelle ainsi que d'une estimation des frais annuels de maintenance.

Nous tenons à souligner la décision de la Municipalité d'installer deux chaudières de puissances différentes afin de pouvoir mieux s'adapter à la demande (la petite fonctionnant l'été, la grande en intersaisons et les deux pour l'hiver). Toutefois, il n'y a aucune réserve de capacité prévue pour de futurs clients potentiels mais la chaudière à mazoût existante ne sera pas démontée et restera disponible en secours tant qu'elle pourra fonctionner.

Propositions d'amendements

Néant

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 02/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé, ceci à l'unanimité des participants présents.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 12 mars 2024.

Christophe Bleuler, rapporteur



Eric Jaquet



Nicolas Pasquier (excusé)

Ana Hübscher



Sergio Cuny Lafond

